

CHAPITRE IX

SIGNAUX / SIGNALS

APPENDICE A

Aucune des dispositions ci-après n'interdit à un aéronef en détresse l'emploi de tous les moyens dont il dispose pour attirer l'attention, faire connaître sa position et demander de l'aide.

Le détail des procédures de transmission des signaux de détresse et des signaux d'urgence figure dans les procédures de radiotéléphonie définies par instruction du ministre chargé de l'aviation civile.

Les signaux visuels de recherche et de sauvetage sont définis par instruction du ministre chargé de l'aviation civile.

1- Signaux de détresse

les signaux ci-après, utilisés ensemble ou séparément, signifient qu'il existe une menace de danger grave et imminent, et qu'un secours immédiat est demandé :

- 1) un signal émis par radiotéléphonie ou par tout autre moyen de signalisation, formé du groupe SOS (...---...) code morse ;
- 2) un signal émis par radiotéléphonie, constitué par le mot «MAYDAY» ;
- 3) fusées ou bombes émettant des feux rouges, tirées l'une après l'autre à de courts intervalles ;
- 4) une fusée éclairante rouge à parachute.

Note : le Règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications fournit des renseignements sur les signaux d'alarme qui déclenchent les systèmes d'alarme automatiques.

2- Signaux d'urgence

2.1- Les signaux suivants, utilisés ensemble ou séparément, signifient qu'un aéronef désire signaler des difficultés qui le contraignent à atterrir, sans nécessiter de secours immédiat :

APPENDIX A

None of the following provisions shall prohibit an aircraft in distress use all means at its disposal to attract attention, make known its position and seek help

Detailed procedures for transmission of distress signals and emergency signals contained in radiotelephony procedures defined by instruction of the Minister for Civil Aviation

Visual signals search and rescue operations are defined by instruction of the Minister for Civil Aviation

1- Distress Signals

the following signals, used together or separately, mean that there is a threat of serious and imminent danger and immediate assistance is requested:

- 1) *a signal sent by radiotelephony or by any other system of signaling, formed the group SOS (... --- ...) Morse;*
- 2) *a signal sent by radiotelephony consisting of the word "MAYDAY"*
- 3) *flare or aerosol emitting red lights, fired one after another at short intervals*
- 4) *a red illumination flare to parachute*

Note : *the Radiocommunications Regulations of the International Telecommunication Union provides information on warning signals that initiate the automatic alarm systems*

2 - Emergency signals

2.1-The following signals, used together or separately, mean that an aircraft wishes to report the difficulties which compel it to land without requiring immediate assistance:

- 1) allumage et extinction répétés des phares d'atterrissage ;
- 2) allumage et extinction répétés des feux de position effectués de manière à ce que le signal se distingue de celui des feux de position à éclats.

- 1) *the repeated switching on and off landing lights*
- 2) *repeated lighting and extinction position lights made so that the signal is distinct from that position lights flashing*

2.2- Les signaux suivants, utilisés ensemble ou séparément, signifient qu'un aéronef a un message très urgent à transmettre concernant la sécurité d'un aéronef, navire ou autre véhicule, ou la sécurité de toute personne à bord ou en vue :

2.2-The following signals, used together or separately, mean that an aircraft has a very urgent message to sent concerning the safety of an aircraft, ship or other vehicle, or safety of any person on board or a view

- 1) signal transmis en radiotélégraphie ou par toute autre méthode et constitué par le groupe XXX;
- 2) signal transmis en radiotéléphonie et constitué par les mots "PANNE, PANNE".
- 3) message d'urgence envoyé par liaison de donnée qui exprime la même idée que les mots "PANNE, PANNE".

1) signal sent by radiotelegraphy or by any other method and formed of the group XXX

2) signal sent by radiotelephony and formed by the words "PAN, PAN".

3) emergency message sent via data link which expresses the same idea as the words "PAN, PAN".

SIGNAUX A UTILISER EN CAS D'INTERCEPTION/

Signals to use in case of interception

REF : Instruction technique n°1422 DAC/DNA du 24 juillet 2006 relative aux règles de l'air

REF: Technical Instruction No. 1422 DAC / DNA of 24 July 2006 concerning the rules of the air

APPENDICE A / APPENDIX A

2. Signaux de l'aéronef intercepteur et réponses de l'aéronef intercepté/

Signals initiated by intercepting aircraft and responses by intercepted aircraft

Série	Signaux de l'aéronef intercepteur et réponses de l'aéronef intercepté		Signals initiated by intercepting aircraft and responses by intercepted aircraft	
1	Signaux de l' INTERCEPTEUR	Signification	INTERCEPTING Signals	Meaning
	<p>De jour et de nuit : Balancer l'appareil et faire clignoter à intervalles irréguliers les feux de position(et les feux d'atterrissage dans le cas d'un hélicoptère) après s'être placé légèrement au-dessus et en devant, et normalement à la gauche, de l'aéronef intercepté(ou à sa droite, si l'intercepté est un hélicoptère) puis, après réponse, effectuer un lent virage en palier, normalement vers la gauche(ou vers la droite dans le cas d'un hélicoptère), pour prendre le cap voulu.</p> <p>Note1.—Les conditions météorologiques ou le relief peuvent exiger que l'intercepteur inverse les positions et le sens du virage indiqué ci-dessus dans la série 1.</p> <p>Note 2.—Si l'aéronef intercepté ne peut évoluer aussi rapidement que l'intercepteur, ce dernier devrait exécuter une série de circuits en hippodrome et balancer l'appareil chaque fois qu'il dépasse l'aéronef intercepté.</p>	<p>Vous avez été intercepté, Suivez-moi</p>	<p>Day or night : <i>Rocking aircraft and flashing navigational lights at irregular intervals(and landing lights in the case of a helicopter) from a position slightly above and ahead of intercepted aircraft (or to the right if the intercepted is a helicopter) and, after acknowledgement, a slow level turn, normally to the left, (or to the right in the case of a helicopter) on the desired heading.</i></p> <p><i>Note 1 .—Meteorological conditions or terrain may require the intercepting aircraft to reverse the positions and direction of turn given above in Series 1.</i></p> <p><i>Note 2 .—If the intercepted aircraft is not able to keep pace with the intercepting aircraft, the latter is expected to fly a series of race track patterns and to rock the aircraft each time it passes the intercepted aircraft.</i></p>	<p>You have Been intercepted Follow me.</p>
	Réponses de l'INTERCEPTÉ	Signification	INTERCEPTED Responses	Meaning
	<p>De jour et de nuit : Balancer l'appareil, faire clignoter à intervalles irréguliers les feux de position et suivre.</p> <p>Note .— Les autres mesures que doit prendre l'aéronef intercepté sont prescrites dans l'Annexe 2, Chapitre 3, §3.8.</p>	<p>Compris, j'obéi.</p>	<p>Day or night : <i>Rocking aircraft, flashing navigational lights at irregular intervals and following.</i></p> <p><i>Note .— Additional action required to be taken by intercepted aircraft is prescribed in Annex 2, Chapter 3, §3.8.</i></p>	<p>Understood Will comply</p>

2	Signaux de l' INTERCEPTEUR	Signification	INTERCEPTING Signals	Meaning
	De jour et de nuit : Exécuter une manœuvre brusque de dégagement consistant en un virage en montée de 90° ou plus, sans couper la ligne de vol de l'aéronef intercepté	Vous pouvez continuer	Day and night: An abrupt break-away manœuvre from the intercepted aircraft consisting of a climbing turn of 90 degrees or more without crossing the line of flight of the intercepted aircraft.	You may proceed.
	Réponses de l'INTERCEPTÉ	Signification	INTERCEPTED Responses	Meaning
	De jour et de nuit : Balancer l'appareil.	Compris, j'obéi.	Day or night: Rocking aircraft.	Understood Will comply
3	Signaux de L' INTERCEPTEUR	Signification	INTERCEPTING Signals	Meaning
	DE JOUR ET DE NUIT : Abaisser le train d'atterrissage (si l'aéronef en est doté), allumer les phares d'atterrissage fixes et survoler la piste en service ou, si l'aéronef intercepté est un hélicoptère, survoler l'aire d'atterrissage pour hélicoptères, l'hélicoptère intercepteur exécute une approche et se met en vol stationnaire près de l'aire d'atterrissage.	Atterrissez sur cet aérodrome	DAY OR NIGHT: Lowering landing gear (if fitted), showing steady landing lights and overflying the runway in use or, if the intercepted aircraft is a helicopter, overflying the helicopter landing area. In case of helicopters, the intercepting helicopter makes a landing approach, coming to hover near the landing area.	Land at this aerodrome
	Réponses de l'INTERCEPTÉ	Signification	INTERCEPTED Responses	Meaning
	DE JOUR ET DE NUIT : Abaisser le train d'atterrissage (si l'aéronef en est doté), allumer les phares d'atterrissage fixes, suivre l'aéronef intercepteur et, si après le survol de la piste en service ou de l'aire d'atterrissage pour hélicoptères, il est jugé possible d'atterrir en sécurité, procéder à l'atterrissage.	Compris, j'obéi	DAY OR NIGHT: Lowering landing gear, showing steady landing lights and following the intercepting aircraft and, if after overflying the runway in use or helicopter landing area, landing is considered safe, proceeding to land	Understood, will comply.

2. Signaux de l'aéronef intercepté et réponses de l'aéronef intercepteur/

Signals initiated by intercepted aircraft and responses by intercepting aircraft

Série	Signaux de l'aéronef intercepté et réponses de l'aéronef intercepteur		Signals initiated by intercepted aircraft and responses by intercepting aircraft	
4	Signaux de l'INTERCEPTÉ	Signification	INTERCEPTED Signals	Meaning
	DE JOUR ET DE NUIT : Rentrer le train d'atterrissage (si l'aéronef en est doté) et faire clignoter les phares d'atterrissage en passant au-dessus de la piste en service ou de l'aire d'atterrissage pour hélicoptères à une hauteur supérieure à 300 m (1000 pieds), mais inférieure à 600 m (2000 pieds) (dans le cas d'un hélicoptère à une hauteur supérieure à 50 m (170pieds), mais inférieure à 100 m (330pieds) au-dessus du niveau de l'aérodrome, et continuer à exécuter des circuits autour de la piste en service ou de l'aire d'atterrissage pour hélicoptères. S'il est impossible de faire clignoter tous les phares d'atterrissage, faire clignoter tous autres feux utilisables.	Il m'est impossible d'atterrir sur cet aérodrome.	DAY OR NIGHT: Raising landing gear (if fitted) and flashing landing lights while passing over runway in use or helicopter landing area at a height exceeding 300 m (1 000 ft) but not exceeding 600 m (2 000 ft)(in the case of a helicopter, at a height exceeding 150 m (170 ft) but not exceeding 100 m (33 ft) above the aerodrome level, and continuing to circle runway in use or helicopter landing area. f unable to flash landing lights, flash any other lights available.	Aerodrome you have designated is inadequate
	Réponses de l' INTERCEPTEUR	Signification	INTERCEPTING Responses	Meaning
	DE JOUR ET DE NUIT : S'il désire que l'aéronef intercepté le suive vers un autre aérodrome, l'intercepteur rentre son train d'atterrissage(si l'aéronef en est doté) et fait les signaux de la série 1 prescrits pour l'intercepteur. S'il décide de laisser partir l'aéronef intercepté, l'intercepteur fait les signaux de la série 2 prescrits pour l'intercepteur.	Compris, suivez-moi Compris, Vous pouvez continuer.	DAY AND NIGHT: If it is desired that the intercepted aircraft follow the intercepting aircraft to an alternate aerodrome, the intercepting aircraft raises its landing gear (if fitted) and uses the Series 1 signals prescribed for intercepting aircraft. If it is decided to release the intercepted aircraft, the intercepting aircraft uses the Series 2 signals prescribed for intercepting aircraft.	Understood, follow me. Understood, you may proceed.
5	Signaux de l' INTERCEPTÉ	Signification	INTERCEPTED Signals	Meaning
	DE JOUR ET DE NUIT : Allumer et éteindre régulièrement tous les feux disponibles, mais d'une manière qui permette de les distinguer des feux clignotants.	Il m'est impossible d'obéir.	DAY OR NIGHT: Regular switching on and off of all available lights but in such a manner as to be distinct from flashing lights.	Cannot comply.
	Réponses de l'INTERCEPTEUR	Signification	INTERCEPTING Responses	Meaning
	DE JOUR ET DE NUIT : Utiliser les signaux de la 2ème série prescrits pour l'aéronef intercepteur.	Compris	DAY OR NIGHT: Use Series 2 signals prescribed for intercepting aircraft.	Understood

6	Signaux de l' INTERCEPTÉ	Signification	INTERCEPTED Signals	Meaning
	DE JOUR ET DE NUIT : Faire clignoter de façon irrégulière tous les feux disponibles.	En détresse	DAY OR NIGHT : Irregular flashing of all available lights.	<i>In distress</i>
	Réponses de l'INTERCEPTEUR	Signification	INTERCEPTING Responses	Meaning
	DE JOUR ET DE NUIT : Utiliser les signaux de la 2ème série prescrits pour l'aéronef intercepteur.	Compris	DAY OR NIGHT : Use Series 2 signals prescribed for intercepting aircraft.	<i>Understood</i>

a- Par ailleurs l'aéronef intercepté avisera si possible l'organe des services de la circulation aérienne dont relève l'espace aérien.

b- lancera un appel sur la fréquence d'urgence 121.5 MHZ pour essayer d'établir une communication radio avec l'aéronef intercepteur ou avec l'organe de contrôle des interceptions en transmettant sa position et la nature du vol

c- si l'aéronef est doté d'un transpondeur SSR, afficher le groupe codé 7700 sur le mode A.

a- *In addition the intercepted aircraft if possible inotify the organ of air traffic services .*

b- *will call on the emergency frequency 121.5 MHz to try to establish radio communication with the intercepting aircraft or with the Supervisor of interceptions by transmitting its position and nature of the flight.*

c- *if the aircraft is equipped with an SSR transponder, squawk 7700 in Mode A*

SIGNAUX POUR AÉRONEF VOLANT DANS GMD, GMP, GMR /
Signals for aircraft flying in GMD; GMP; GMR

REF : Instruction technique n°1422 DAC/DNA du
24 juillet 2006 relative aux règles de l'air.

*REF: Technical Instruction No. 1422 DAC / DNA
of 24 July 2006 concerning the rules of the air*

APPENDICE A

De jour ou de nuit, une série de projectiles tirés
du sol à des intervalles de dix secondes, et
produisant à l'éclatement des étoiles ou des feux
rouges et verts, indique à un aéronef qu'il vole
sans autorisation dans une zone interdite,
réglementée ou dangereuse ou qu'il est sur le
point de pénétrer dans une telle zone et qu'il doit
prendre les dispositions qui s'imposent.

APPENDIX A

*Day or night, a series of shots from the ground at
intervals of ten seconds, and producing at the
break of stars or red and green lights, indicating
to an aircraft that fly without permission in a
prohibited area, regulated or dangerous or is
about to enter such a zone and must take
appropriate action*

SIGNAUX POUR LA CIRCULATION D'AERODROME/

Signals for aerodrome traffic

REF : Instruction technique n°1422 DAC/DNA du 24 juillet 2006 relative aux règles de l'air

REF: *Technical Instruction No. 1422 DAC / DNA of 24 July 2006 concerning the rules of the air*

APPENDICE A / APPENDIX A

1 SIGNAUX LUMINEUX ET PYROTECHNIQUES /

1 LUMINOUS SIGNALS AND PYROTECHNIC

1- Instructions /

1- Instructions

SIGNAL LUMINEUX/ LUMINOUS SIGNALS	SIGNAUX ADRESSES PAR LE CONTROLE D'AERODROME / SIGNALS SENT BY THE CONTROL OF AERODROME	
	A DES AERONEFS EN VOL / TO AIRCRAFT IN FLIGHT	A DES AERONEFS AU SOL/ TO AIRCRAFT ON THE GROUND
Feu vert continu/ <i>Steady green light</i>	vous êtes autorisé à atterrir / <i>you're cleared to land</i>	Vous êtes autorisé à décoller/ <i>You 're cleared for takeoff</i>
Feu rouge continu/ <i>Steady red light</i>	Cédez le passage à un aéronef et restez dans le circuit/ <i>Give way to aircraft and continue circling</i>	Arrêtez / Stop
Série d'éclats verts <i>Serial of green flashes</i>	Revenez pour atterrir / <i>Return to land</i>	Vous êtes autorisé à circuler / <i>You are authorized to move</i>
<i>Serial of red flashes</i>	Aérodrome dangereux n'atterrissez pas/ <i>Dangerous Aerodrome do not land</i>	Dégagez l'aire d'atterrissage en service/ <i>Clear the landing area in use</i>
<i>Serial of white flashes</i>	Atterrissez à cet aérodrome et gagnez l'Air de trafic/ <i>Land at this aerodrome and join the Air Traffic</i>	Retournez à votre point de départ sur l'aérodrome/ <i>Return to your Departure point on the aerodrome</i>
Artifice à feu rouge <i>Fireworks at red light</i>	Quelles que soient les instructions antérieures, n'atterrissez pas pour le moment <i>Whatever the previous instructions, do not land at the moment</i>	

2- Signaux d'accusé de réception

a) En vol:

1) de jour :

- En balançant les ailes
ce signal n'est pas utilisé en étape de base et en approche finale.

2) de nuit:

- En éteignant et en allumant deux fois les projecteurs d'atterrissage ou, s'il n'en est pas équipé, ses feux de position

b) Au sol

1) de jour:

- En remuant les ailerons ou la gouverne de direction

2) de nuit:

- En éteignant et en allumant deux fois les projecteurs d'atterrissage ou, s'il n'en est pas équipé, ses feux de position

2- Acknowledgement Signals

a) In flight:

1) day

- *Swinging wings*
this signal is not used in the base leg and final approach.

2) night

- *Turning off and turning on twice landing lights or, if not equipped, its position lamps*

b) On the Ground

1) day

- *By moving the flaps or rudder*

2) night

- *Turning off and turning on twice landing lights or, if not equipped, its position lamps*

2 - SIGNAUX VISUELS AU SOL

1) Interdiction d'atterrir

Un panneau carré rouge horizontal à diagonales jaunes indique, lorsqu'il est disposé sur l'aire à signaux, que les atterrissages sont interdits et que l'interdiction peut se prolonger

2) Précautions spéciales à prendre au cours de l'Approche ou de l'Atterrissage

Un panneau carré rouge horizontal avec une seule diagonale jaune indique, lorsqu'il est disposé sur l'aire à signaux, qu'en raison du mauvais état de l'aire de manœuvre ou pour toute autre raison, des précautions spéciales doivent être prises au cours de l'approche ou au cours de l'atterrissage.

3) Utilisation des pistes et voies de circulation

a) Un panneau horizontal blanc en forme d'haltère indique, lorsqu'il est disposé sur l'aire à signaux, qu'il est prescrit aux aéronefs d'atterrir, de décoller et de circuler exclusivement sur les pistes et voies de circulation.

b) Un panneau horizontal blanc en forme d'haltère, analogue à celui indiqué en (a) mais comportant une bande noire perpendiculaire à la barre transversale dans chacune des extrémités circulaires de l'haltère indiqué, lorsqu'il est disposé sur l'aire à signaux, qu'il est prescrit aux aéronefs d'atterrir et de décoller sur les pistes seulement, mais que les autres manœuvres peuvent être effectuées ailleurs que sur les pistes et voies de circulation.

4) Pistes ou voies de circulation fermées

Des croix d'une couleur uniforme contrastante, jaune ou blanche, disposées horizontalement sur des pistes ou des voies de circulation ou sur des parties de piste ou de voie de circulation indiquent des zones impropres aux manœuvres des Aéronefs.

2 - VISUAL SIGNALS ON THE GROUND

1) Prohibition to land

A horizontal red square panel with yellow diagonals indicates when it is placed on the signal area that landings are prohibited and that the Prohibition may be extended

2) Take special care during the approach or landing

A horizontal red square panel with one yellow diagonal indicates when it is placed on the signal area, that due to bad condition of the movement area or any other reason, special precautions must be taken During the approach, or during landing.

3) Using runways and taxiways

a) A horizontal white dumb-bell indicates when it is placed on the signal area, it is prescribed for aircraft landing, taking off and run exclusively on the runways and taxiways

b) A horizontal white, dumbbell-shaped, similar to that shown in (a) but with a black stripe perpendicular to the crossbar in each of the circular ends of the dumbbell shown, when placed on the signal area, it is prescribed for aircraft landing and taking off on runways only, but other maneuvering can be done off the runways and taxiways.

4) Runways or taxiways closed

Crosses a uniform color contrasting yellow or white, disposed horizontally on runways or taxiways or parts of the runway or taxiway indicate areas unsuitable for aircraft operations

5) Direction d'atterrissage et de décollage

- a) Un "T" d'atterrissage horizontal blanc ou orange indique aux aéronefs la Direction à utiliser pour l'atterrissage et le décollage, ceux-ci s'effectuant dans une direction parallèle à la barre verticale du "T" vers la barre transversale du "T".
- b) Un groupe de deux chiffres, placé verticalement sur la Tour de contrôle d'aérodrome ou près de celle-ci, indique aux aéronefs sur l'aire de manœuvre la direction du décollage, exprimée en dizaines de degrés du compas magnétique, arrondie à la dizaine la plus proche.

6) Circulation à droite

Une flèche de couleur voyante, dirigée vers la droite, placée sur l'aire à signaux ou disposée horizontalement à l'extrémité de la piste ou de la bande en service, indique que les virages doivent être exécutés à droite avant l'atterrissage et après le décollage.

7) Bureau de piste des services de la Circulation Aérienne

La lettre "C", noire sur fond jaune, placée verticalement, indique l'emplacement du bureau de piste des services de la circulation aérienne.

5) Direction of landing and takeoff

- a) A "T" horizontal landing white or orange indicating to aircraft the direction to use for landing and takeoff, the latter being performed in a direction parallel to the vertical bar of "T" to the crossbar of the T
- b) A group of two numbers, placed vertically on the aerodrome control tower or near it, indicating to aircraft on the maneuvering area the direction of takeoff, expressed in tenths of degrees magnetic compass, rounded to the nearest ten

6) Circulation on the right

A brightly colored arrow pointing to the right, placed on the signal area or placed horizontally on the end of the runway or strip in use, indicating that turns should be executed on the right before landing and after takeoff

7) Briefing Office of Air Traffic Services

The letter "C", black on yellow background, placed vertically, indicating the location of the ARO of air traffic services